

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 23 mai 2014**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Didier ZANINI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Solange BIAGGI - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Annie GRIGORIAN représentée par Régine GOURDIN - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Garo HOVSEPIAN représenté par Samia GHALI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Jean MONTAGNAC représenté par Emilie DOURNAYAN - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Lionel VALERI représenté par Andrée GROS - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSES - Karim ZERIBI représenté par Nouriaty DJAMBAE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Bruno GILLES - Nathalie LAINE - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Signé le 23 Mai 2014  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **FCT 011-101/14/CC**

#### **■ Création d'emplois saisonniers**

#### **DPRH 14/11389/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Pendant la période estivale, l'afflux des touristes associé à la nécessité de procéder au nettoyage des nombreuses plages et calanques, d'organiser des amplitudes d'ouverture plus grandes sur les ports et les déchetteries, ainsi que de pourvoir au remplacement des agents communautaires amenés à prendre leurs congés annuels, conduit à prévoir la création d'emplois saisonniers sur tout le territoire de la Communauté Urbaine.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment ses articles 3.2°.

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que pendant la période estivale le surcroît de travail ainsi que le remplacement d'agents communautaires en congés annuels rend nécessaire la création de 277 emplois saisonniers, répartis entre les différentes directions de Marseille Provence Métropole ;
- La volonté de maîtriser la masse salariale, tout en préservant la qualité du service public.

#### **Après en avoir délibéré :**

#### **Décide**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la création de 277 emplois saisonniers pour la période estivale. Ces emplois seront pourvus par des agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

L'ensemble de ces emplois représente 711 mois travaillés.

#### **Article 2 :**

La rémunération de ces emplois sera fixée par référence à l'indice brut afférent au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe ou d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe.

**Signé le 23 Mai 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2014**

Les agents affectés à la surveillance et à la gestion des parkings seront recrutés par référence à l'indice brut afférent au 9<sup>ème</sup> échelon ou 11<sup>ème</sup> d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en fonction de leur cycle de travail et de leur zone géographique d'affectation.

Les agents affectés aux missions de conducteur seront recrutés en référence à l'indice brut du 1<sup>er</sup> échelon au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et devront être titulaires du permis C et de la FIMO, et avoir satisfait aux tests psychotechniques et médicaux réglementaires.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure, représentant au total euros, sont inscrits au budget de la collectivité à savoir :

- 1 224 509 euros au Budget Principal : Sous-Politique A 510, Chapitre 012, Fonction 020, Nature 64131 ;
- 154 386 euros en Budget annexe des Ports de la Communauté Urbaine : Sous-Politique A 510, Chapitre 012, Fonction 020, Nature 6144 ;
- 124 577 euros en Budget annexe Collecte et Traitement des Déchets de la Communauté Urbaine : Sous-Politique A 510, Chapitre 012, Fonction 020, Nature 64131.

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER